

N° : 64025

Du : 13 MARS 2024

Objet : Parc de Loisirs de Bouvent – Ouverture et fermeture – Surveillance nautique – Gratuités - Saison 2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code des Communes, notamment ses articles L 122.27 - L 131.1 et L. 131.2 ;
VU le Règlement Intérieur du parc de loisirs de Bouvent en date du 26 mai 2020 ;
VU le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (P.O.S.S.) en bassins nautiques ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le fonctionnement du Parc de Loisirs de Bouvent pour l'été 2024 (ouverture, fermeture, gratuité, surveillance nautique).

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le Parc de Loisirs de Bouvent sera ouvert au public, en accès payant, du samedi 11 mai au jeudi 29 août 2024 inclus, et plus précisément :

- Du samedi 11 mai au jeudi 29 août inclus, de 9 h 30 à 18 h 30.

ARTICLE 2 :

La surveillance nautique sera assurée :

- du samedi 11 mai au vendredi 31 mai :
 - les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h 30 à 18 h 30
 - les mercredi, samedi et dimanche de 9 h 30 à 18 h 30
- du samedi 1er juin au jeudi 29 août de 9 h 30 à 18 h 30 tous les jours.

L'organisation et la surveillance de la baignade ainsi que les modalités d'interventions des secours sont définies dans le document « Plan d'Organisation de la sécurité et des Secours » (P.O.S.S.).

ARTICLE 3 :

L'accès au Parc de Loisirs de Bouvent sera gratuit :

- * le dimanche 26 mai pour le triathlon
- * le dimanche 23 juin pour la journée mondiale olympique et paralympique
- * le dimanche 14 juillet

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services, la Responsable du Service Action Sportive, le Responsable du site, les maîtres nageurs sauveteurs, et tous les agents municipaux concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la Loi.


BOURG-EN-BRESSE, le 13 MARS 2024

Notifié ou publié conformément à la réglementation

le 15 MARS 2024


Pour le Maire,
et par délégation,

Directeur Général Adjoint Services aux Habitants



Youssef ZOUBIR

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint délégué aux Sports



Christophe NIOGRET